

# 13 AVRIL 2021

Le mardi 13 avril 2021 à vingt heures, les membres du Syndicat Intercommunal à la carte du CEDRE, légalement convoqués, se sont réunis au foyer rural, de BETON-BAZOCHES, sous la présidence de Monsieur Alain BOULLLOT.

Etaient Présents : Mesdames et Messieurs Alexandre DE MEULENAERE, Philippe FASSELER, Alain BOULLLOT, Séverine FRANCO, Patrick LEBAT, Nathalie SNAKKERS, Fabien PERNEL, Loïc EON, Olivier MAZZUCHELLI, Catherine POURRAT, Catherine PERRIN, Jonathan NAHOUM, Didier AGNUS, Joël FADIN, Dominique FABRE, Alexandre FLEJO.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du comité syndical

Madame Séverine FRANCO est désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance

Le compte rendu de la séance du 3 novembre 2020 avait été envoyé à chaque délégué. Aucune remarque n'ayant été formulée, il est adopté à l'unanimité.

## APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 (délibération 2021/1/1)

Le Comité Syndical, réuni sous la Présidence de Monsieur Alain BOULLLOT, Président,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020, le détail des dépenses et des recettes effectuées, le compte de gestion dressé par le receveur.

Les membres du Comité syndical adoptent à l'unanimité, le compte de gestion dressé par le Receveur Syndical.

## APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (délibération 2021/1/2)

Monsieur le Président présente le compte administratif 2020 :

<b>Section de fonctionnement :</b>	
Recettes de l'année :	548.253.79 €
Dépenses de l'année :	497.009.61 €
Résultat reporté 2019 :	+174.782.39 €
<b>Excédent de clôture :</b>	<b>+ 226 026.57 €</b>
<b>Section d'investissement :</b>	
Recettes de l'année :	97.711.71 €
Dépenses de l'année :	87.828.43 €
Résultat reporté 2019 :	- 48.118.11 €
Reste à réaliser dépenses	- 890.80 €
<b>Déficit de clôture :</b>	<b>39.125.63€</b>

**Soit un résultat net de : + 186.900,94€**

Le Président ayant quitté la séance, le comité syndical, siégeant sous la présidence du doyen d'âge de l'assemblée adopte à l'unanimité, le compte administratif 2020

### **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020 (délibération 2021/1/3)**

Les résultats de l'exercice 2020 doivent faire l'objet d'affectation pour le budget 2021.

Dans le respect de la comptabilité M14, il est proposé des procéder aux affectations de la manière suivante :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement de : 186.900,94 € au compte R 002 :
- Affectation du solde négatif de : 38.234,83€ à la section d'investissement au compte D001
- Affectation en réserve de : 39.125,63€ à la section d'investissement au compte R 1068

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité d'affecter les résultats tel que proposé.

### **BUDGET 2021 (délibération 2021/1/4)**

Monsieur le Président propose le budget prévisionnel 2021 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

#### **Section de fonctionnement :**

<b>Dépenses :</b>	<b>781 293,56 €</b>
<b>Recettes :</b>	594.392,62 €
Excédent 2020 reporté :	186.900,94 €
<b>Total des recettes :</b>	<b>781.293,56 €</b>

#### **Section d'investissement :**

<b>Dépenses :</b>	205.979,14 €
Reste à réaliser 2020 :	890,80 €
<b>Total des dépenses :</b>	<b>206.869,94 €</b>
<b>Recettes :</b>	206 869,94 €
<b>Total des recettes :</b>	<b>206.869,94 €</b>

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, approuvent et votent le budget 2021, par 15 voix **POUR**, 1 **abstention**, tel que présenté.

### **SUBVENTIONS 2021(délibération 2021/1/5)**

Les membres du comité syndical, décident d'attribuer, à l'unanimité, les subventions suivantes pour l'année 2021 :

- ⇒ Coopérative scolaire école élémentaire de BETON-BAZOCHES  
(126 élèves + 6 enseignants) x 11 € = 1 452,00 €
- ⇒ Coopérative scolaire école maternelle de BEZALLES  
(95 élèves + 4 enseignants) x 11€ = 1 089,00 €

⇒ Coopérative scolaire école élémentaire de BANNOST (50 élèves + 3 enseignants) x 11 € =	583,00 €
⇒ Coopérative scolaire école élémentaire de BETON- BAZOCHES (projet d'école)	2.300,00 €
⇒ Coopérative scolaire école maternelle de BEZALLES (projet d'école)	1.300,00 €
⇒ Coopérative scolaire école élémentaire de BANNOST (projet d'école)	1.150,00 €
⇒ Foyer rural BETON-BAZOCHES- club bibliothèque	320,00 €

### **APPROBATION DE LA CONVENTION UNIQUE D'ADHESION AUX MISSIONS FACULTATIVES DU CENTRE DE GESTION (délibération 2021/1/6)**

Monsieur Le Président rappelle aux membres présents que la loi du 26 janvier 1984 prévoit le contenu des missions optionnelles que les centres de gestion de la Fonction publique territoriale sont autorisés à proposer aux collectivités affiliées ou non affiliées de leur département. L'accès libre et révocable de la collectivité à ces missions optionnelles suppose néanmoins un accord préalable chaque année, valant approbation d'après un seul et même document cadre, dénommé « convention unique » proposé par le centre de gestion, et présenté par le Président.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette convention et autorise Monsieur le Président à signer ledit document cadre et ses éventuels avenants.

### **CHANGEMENT DE TEMPS DE TRAVAIL (délibération 2021/1/7)**

Monsieur le Président confirme que suite au surcroît de travail au sein de l'école maternelle, nous devons augmenter le temps de travail, d'un adjoint technique.

Considérant l'avis favorable du comité technique Paritaire dans sa séance du 09 mars 2021.

Considérant que l'intéressée a expressément accepté l'augmentation de sa durée hebdomadaire de travail.

Les membres du comité syndical, après en avoir délibéré,

› **Acceptent à l'unanimité** la suppression du poste d'adjoint technique d'une durée hebdomadaire de 8 h 26 mn

› **Acceptent à l'unanimité** la création simultanée du poste d'adjoint technique à raison de 11 h 34 mn hebdomadaires

› **Disent** que les crédits nécessaires à cette modification de temps de travail sont suffisamment prévus à l'article 6411 du budget 2021.

### **DEMANDES DE DEROGATIONS POUR LA RENTREE 2021**

Nous avons reçu trois demandes de dérogations pour des petites sections pour la rentrée de septembre 2021, les familles sont de FRETOY, BANNOST-VILLEGAGNON et BOISDON.

Une famille souhaiterait inscrire son enfant à l'école maternelle de PECY, sans participation financière pour notre syndicat et les deux autres à l'école maternelle de JOUY LE CHATEL (convention de réciprocité gratuite avec cette commune en 2012)

Le comité syndical décide de refuser ces demandes par :

- 15 voix CONTRE et 1 abstention pour les familles de FRETOY et BANNOST,
- et 16 voix contre pour la famille de BOISDON, en raison du risque de fermeture de classes qui existe pour notre R.P.I

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Une famille de COURTACON nous signale qu'elle a un enfant qui doit rentrer en petite section en septembre 2021, et qu'il aura besoin d'une A.V.S en permanence à la cantine, car il a de grosses difficultés pour manger, hyper sensibilité...

Nathalie SNAKKERS propose de se renseigner afin de savoir si nous pouvons bénéficier d'aides de la M.D.P.H pour le salaire de l'A.V.S.

## **CLASSE DE VILLEGAGNON**

Les délégués de BANNOST-VILLEGAGNON nous confirment qu'ils souhaitent que la classe de VILLEGAGNON soit déplacée à BANNOST pour la rentrée prochaine, et que la Mairie envisage de louer un bâtiment modulaire pour 24 mois qui serait installé sur un terrain face à la cantine/garderie. L'installation coûterait 11000.00 €, la location mensuelle 1.215.00€, et les frais d'enlèvement après les deux ans 6.500,00€.

Une convention serait alors établie avec le S I.A.C du CEDRE pour la mise à disposition de ce bâtiment modulaire, ainsi que la refacturation des frais d'électricité, d'eau et de téléphone.

L'achat d'un bungalow coûterait 100.000,00€

Les membres du comité syndical souhaitent étudier la possibilité de construire un groupe scolaire élémentaire, afin que toutes les classes du R/P.I soient au même endroit.

Nous devons prendre un rendez-vous avec Monsieur Olivier ROSSIGNOL, architecte, afin qu'il nous chiffre ce projet.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 h 35.